



## La vie est **chère.** Il faut **de meilleurs salaires!**



Mettez la pression,

**signez la pétition** #loisurlessalaires



**FGTB**





## Pétition norme salariale

**Signez la pétition adressée à la Chambre des représentants pour le droit à des négociations libres et solidaires pour les travailleurs et les travailleuses.**

La loi sur la norme salariale étrangle depuis des années la concertation sociale sur les salaires et le temps de travail. Pour 2021 et 2022, elle impose aux secteurs et aux entreprises une marge d'à peine 0,4% pour négocier des augmentations salariales structurelles. Après 2022, elle risque de tuer la liberté de négociation.

Pourtant, d'autres disposent d'une liberté totale. Les nantis peuvent s'enrichir à l'infini. Les entreprises peuvent distribuer des dividendes sans aucune limite. Les propriétaires immobiliers peuvent réclamer des loyers astronomiques. Les indépendants et les professions libérales peuvent fixer leurs tarifs sans

**LA LOI SUR LA NORME SALARIALE LIMITE FORTEMENT LES HAUSSES DE SALAIRES.**

contrainte. Mais les travailleurs et les travailleuses se retrouvent pieds et poings liés lorsqu'ils revendiquent l'augmentation salariale à laquelle ils ont droit, ou une réduction collective du temps de travail sans perte de salaire. Il s'agit d'une atteinte aux négociations libres et collectives qui sont un droit fondamental.

Le gouvernement fédéral refuse, pour le moment, de reconsidérer sa position. Nous voulons donc contraindre la Chambre à entendre la voix des travailleurs et des travailleuses qui réclament l'égalité de traitement et la liberté de négociation. La loi du 2 mai 2019 nous permet désormais de le faire sur base d'une pétition signée par au moins 25.000 personnes. Une fois ce chiffre atteint, le point devra être inscrit à l'ordre du jour de la Chambre.



La vie est **chère**.  
Il faut **de meilleurs salaires!**

Mettez la pression,  
**signez la pétition #loisurlessalaires**




**Rendez-vous sur le site <https://lachambre.monopinion.belgium.be/initiatives/i-653> et signez la pétition pour:**

1. une initiative parlementaire qui rétablisse à tous les niveaux (interprofessionnel, sectoriel, entreprise) le droit à des négociations libres et solidaires sur les salaires bruts;
2. le rétablissement d'une marge indicative librement négociée au lieu d'un carcan imposé par la loi;
3. le maintien complet de l'indexation automatique des salaires et des allocations ainsi que le maintien des augmentations barémiques.

### TIRAGE MOYEN

200.000 exemplaires

### RÉDACTION

Chaussée de Haecht, 579  
B-1030 Bruxelles (Belgique)  
Tél: 02.244.32.86  
Fax: 02.246.30.10  
E-mail: [presse@acv-csc.be](mailto:presse@acv-csc.be)

Pour obtenir votre correspondant, faites le 02.244 suivi des quatre chiffres indiqués.

### ABONNEMENTS ET POSTE

Danny Assumani (3563)  
[danny.assumani@acv-csc.be](mailto:danny.assumani@acv-csc.be)

### CHEFFE DU SERVICE PRESSE

Brigitte Jaspard (3291)  
[bjaspard@acv-csc.be](mailto:bjaspard@acv-csc.be)

### SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Stéphanie Siegels (3557)  
[stephanie.siegels@acv-csc.be](mailto:stephanie.siegels@acv-csc.be)

### RÉDACTION

David Morelli (3289)  
[dmorelli@acv-csc.be](mailto:dmorelli@acv-csc.be)

Donatienne Coppieters (3283)  
[dcoppieters@acv-csc.be](mailto:dcoppieters@acv-csc.be)

### MISE EN PAGE

Patricia Martin (3297)  
[patriciamartin@skynet.be](mailto:patriciamartin@skynet.be)  
Marie-Hélène Toussaint  
[m-htoussaint@skynet.be](mailto:m-htoussaint@skynet.be)

### ÉDITEUR

Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

### IMPRIMERIE

Remy-Roto Beauraing



[www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)



[www.facebook.com/lacsc](https://www.facebook.com/lacsc)



[www.twitter.com/la\\_csc](https://www.twitter.com/la_csc)



[www.instagram.com/lacsc](https://www.instagram.com/lacsc)



[www.youtube.com/cscvideo](https://www.youtube.com/cscvideo)



## Nouvelle hausse des allocations sociales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

En raison de la constante hausse de l'inflation, l'indice-pivot est à nouveau dépassé, l'indexation automatique entraîne une augmentation des allocations sociales de 2% au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La CSC a en outre obtenu de nouvelles améliorations significatives. Sauf indication contraire, les augmentations ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

| Chris Serroyen |

### Deuxième phase des augmentations des pensions

Les pensions minimums sont majorées de 2,65%. Il s'agit de la deuxième des quatre phases de ce relèvement progressif, chacune au 1<sup>er</sup> janvier, de 2021 à 2024. Ce même plan quadriennal prévoit une augmentation de 2,38% des plafonds de calcul des nouvelles pensions. À cela s'ajoute l'augmentation de l'enveloppe de la liaison au bien-être: plus 1,1%, soit un total de 3,5%.

Le plafond du droit minimum par année de carrière sera également augmenté de 2% dans le cadre de l'enveloppe de la liaison au bien-être. Les pensions plus anciennes, supérieures au minimum en vigueur en 2017, seront également augmentées de 2%.

### Seuil sous l'allocation de transition

Sur proposition de la CSC, une allocation de transition minimum est introduite pour les jeunes veuves et veufs, égale au minimum de la pension de survie. Cette mesure sera appliquée avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### Plus 2,58% pour les allocations d'aide sociale

Dans le cadre du plan quadriennal du gouvernement, toutes les allocations d'aide sociale (revenu d'intégration, intervention pour les personnes handicapées et Grapa) seront relevées de 2,58%, en plus de l'indexation et de la liaison au bien-être.

### Améliorations pour les malades et les invalides

Toujours dans le cadre du plan quadriennal, les minima pour les travailleurs irréguliers en maladie ou en invalidité sont majorés de 2,58%. Une allocation minimale sera versée aux travailleurs tant réguliers qu'irréguliers, dès le 4<sup>e</sup> mois de maladie.

Autres augmentations:

- les plafonds de calcul pour les malades et les invalides sont relevés de 1,1% pour les nouveaux cas;
- les indemnités d'invalidité supérieures au minimum, qui ont été versées pour la première fois en 2017, seront revalorisées de 2%;
- pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, le plafond de calcul des nouveaux cas augmente également de 1,1%.

### Augmentation de 1,125% des allocations de chômage

Outre l'indexation automatique et les améliorations apportées dans le cadre de la liaison au bien-être, les allocations minimales de chômage complet sont augmentées. Les allocations d'insertion des isolés se verront même augmenter de 2,58%, en raison du lien avec le revenu d'intégration. Les bénéficiaires d'allocations de chômage (chômage, insertion et protection) auront droit à la même réduction d'impôt que les bénéficiaires d'allocations de pension et d'indemnité de maladie et d'invalidité.

TOUTES LES ALLOCATIONS  
D'AIDE SOCIALE SONT  
RELEVÉES DE 2,58%.

### Augmentation de la déduction fiscale pour les frais de garde d'enfants

La déductibilité fiscale maximale des frais de garde d'enfants est portée de 13,70 euros par jour de garde, et par enfant, pour l'année de revenus 2021 à 14 euros avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Légère amélioration du complément RCC et travail de nuit

Pour les bénéficiaires du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC), le complément versé par l'employeur ou le fonds sectoriel est augmenté de 0,26% en sus de l'indexation. L'augmentation est également appliquée aux primes pour le travail de nuit.

La déductibilité fiscale maximale  
des frais de garde d'enfants  
passe à 14 euros.



© Jean-Luc Flémal/Belpress.com

Bonus



Dans l'app de L'Info  
Lisez l'article «Diminution  
du précompte professionnel».





## Pollution intérieure: aérer, c'est important pour la santé

**Aérer les locaux est un moyen efficace pour enrayer la propagation du coronavirus et améliorer la qualité de l'air dans les lieux de travail et dans les classes<sup>1</sup>.**

Avec la pandémie, la nécessité d'une aération régulière et suffisante des locaux a été largement médiatisée. Pour réduire le risque de transmission du virus par aérosol, les entreprises et institutions ont été invitées à veiller au bon entretien des systèmes de ventilation et/ou d'aération ainsi qu'à prêter une attention particulière aux niveaux de concentration de CO<sub>2</sub> dans leurs espaces.

Bien aérer, c'est important pour la santé. Nous passons en effet jusqu'à 90% de notre temps à l'intérieur. La mauvaise qualité de l'air intérieur peut donc avoir des conséquences immédiates ou, à plus long terme, sur notre santé, en fonction, entre autres, de la dose inhalée et de la nature du polluant, extrêmement variée: pollution humaine (substances odorantes, poussières... et virus ou bactéries lorsque nous sommes malades), installations HVAC encrassées ou défectueuses, substances dangereuses libérées par des matériaux de constructions ou des revêtements muraux des locaux récemment rénovés, développement d'humidité ou de moisissures pour cause de mauvaise isolation... la liste est loin d'être exhaustive.

### Les conséquences sanitaires

Quelles sont les conséquences pour la santé d'une ventilation insuffisante? Les plaintes les plus fréquentes des travailleurs sont les irritations oculaires, nasales et des voies respiratoires. Lorsqu'on est en présence de concentrations élevées en CO<sub>2</sub>, des maux de tête et de la fatigue sont souvent mentionnés, avec une diminution de l'attention et de la concentration.

À long terme, l'exposition aux pollutions intérieures peut occasionner de graves problèmes de santé, tels



© CSCUVO

qu'une accentuation de l'asthme, des problèmes cardio-vasculaires et des cancers. On sait, par exemple, que les émissions des moteurs diesel possèdent des propriétés cancérigènes. Une bonne aération est donc absolument indispensable dans les garages ou parkings couverts. Elle l'est également pour tous les travailleurs exposés à certains solvants organiques présents dans les produits de nettoyage, mais aussi dans les peintures et les vernis.

Certes, sur les lieux de travail, l'exposition professionnelle à certaines substances est réglementée par le code sur le bien-être au travail qui impose le respect de valeurs limites d'exposition. Toutefois, ces valeurs limites sont inadéquates pour une exposition chronique à de faibles doses comme dans le cas d'une exposition environnementale.

**Que faire dans l'entreprise pour prévenir et réduire les pollutions intérieures? [www.fecasbl.be/cellule-rise](http://www.fecasbl.be/cellule-rise)**



Informations issues de la fiche <https://fecasbl.be/pollution-interieures-des-effets-meconnus/>

1. «Vers une meilleure qualité de l'air dans nos écoles», éditée par la CSC Liège-Verviers-Ostbelgien, Rise et la CSC-Enseignement.

## Le taux de CO<sub>2</sub>, un bon indicateur de la qualité de la ventilation

Une bonne mesure générale de la qualité de l'air intérieur peut être obtenue au travers de la proportion de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) présente dans cet air intérieur.

Le CO<sub>2</sub>, produit par la respiration humaine, est directement proportionnel au nombre de personnes présentes dans une zone intérieure. Il n'est pas nocif lorsque ses concentrations sont «normales». En milieu intérieur, au-delà d'une concentration de 1000 ppm, il provoque

Norme européenne NBN EN 13779	
Catégorie de qualité d'air	Taux de CO <sub>2</sub>
Excellente qualité	< 400 (ppm)
Qualité moyenne	400 à 600 (ppm)
Qualité modérée	600 à 1000 (ppm)
Faible qualité	> 1000 (ppm)

une diminution de la concentration, de la somnolence, des maux de tête...

En Belgique, selon le code du bien-être au travail, l'employeur est tenu de prendre des mesures pour que la concentration de CO<sub>2</sub> dans les locaux de travail soit généralement inférieure à 900 ppm. Durant la crise du coronavirus, le Conseil supérieur de la santé a recommandé d'augmenter la ventilation et/ou de réduire le nombre de personnes présentes dans la pièce dès 800 ppm.





## «Un air surchargé en CO<sub>2</sub> peut être un frein à la concentration des élèves»

**Retour sur une expérience pilote menée par la CSC pour contrôler et améliorer la qualité de l'air dans les classes.** | David Morelli |

Une qualité d'air médiocre peut avoir une incidence néfaste sur la santé des enseignants et des élèves, mais aussi réduire leur capacité de concentration mentale ou de raisonnement. Le taux de CO<sub>2</sub> constitue également un indicateur de l'intensité de la pollution intérieure (virus, bactérie, moisissures, composés organiques volatiles, etc.). Vu le nombre de personnes présentes dans une même classe, y maintenir un air de bonne qualité est un véritable défi. La CSC avait, entre 2018 et 2019 – bien avant l'arrivée du virus, été précurseur en mettant à disposition de cinq écoles de la région liégeoise, des boîtiers permettant d'évaluer le niveau de CO<sub>2</sub>, la température et l'humidité dans les classes.

Le principe: quand le taux de CO<sub>2</sub> est trop élevé, le boîtier sonne. C'est qu'il est temps d'aérer la classe. L'objectif de cette expérience pilote est d'améliorer la qualité de l'air dans les classes à travers une meilleure gestion de l'aération et, via une brochure<sup>1</sup>, l'instauration de bonnes pratiques au quotidien.

Alors que la crise du Covid-19 a mis en exergue l'importance de la qualité de l'air en milieu intérieur, quels enseignements ont été tirés de cette expérience? Patrizia Vozza, enseignante en 2<sup>e</sup> primaire à l'école fondamentale Don Bosco (Liège) et représentante ICL, revient sur le semestre d'utilisation de ce boîtier: «Le boîtier mis à disposition par la CSC passait de classe en classe pendant deux semaines. Nous avons des locaux dans

*lesquels nous avons jusqu'à 24 élèves et tout le monde a pu rapidement constater que le taux de CO<sub>2</sub> devenait rapidement trop élevé. Tous les enseignants ont pris conscience de l'importance d'aérer convenablement les classes. La crise du Covid aidant, nous avons conservé cette pratique à chaque récréation, et plus si besoin. C'est devenu un réflexe: on n'y pense même plus.»*

### Les bons gestes

Aérer, c'est très bien, mais pas n'importe comment: «Le bon geste, c'est d'ouvrir entièrement les fenêtres pendant 15 minutes. Il vaut mieux les ouvrir un quart d'heure à fond que toute la journée en oscillo-battant.»

L'expérience semble avoir des effets positifs tout le monde. «Au niveau de la concentration et de l'agitation des enfants, le fait de prendre ces bonnes habitudes d'aération change vraiment la donne. On ne le faisait sans doute pas assez avant, mais nous n'avions pas conscience que cet air surchargé ou surchauffé pouvait être un frein à la concentration et au calme. Cela ne signifie pas que l'excitation des élèves a disparu, mais renouveler l'air a indubitablement un effet apaisant. Et personnellement, j'ai aussi senti le bénéfice d'apporter de l'air frais dans les locaux.»

Retrouvez cette expérience en vidéo:

[www.youtube.com/watch?v=sU-i5O\\_mM\\_A](https://www.youtube.com/watch?v=sU-i5O_mM_A)



1. «Vers une meilleure qualité de l'air dans nos écoles», éditée par la CSC Liège-Verviers-Ostbelgien, Rise et la CSC enseignement.

Une qualité d'air médiocre réduit la capacité de concentration.





## Le train du numérique ne doit laisser personne à quai!

**Tout le monde n'est pas égal face à la digitalisation de la société. Or, tout le monde a besoin d'accéder à des services essentiels comme l'administration, la santé ou la mobilité. L'inclusion numérique est un enjeu fondamental d'accès aux droits.** | David Morelli |



Applications sanitaires, banques en ligne, bornes numériques, accès à l'administration sécurisé via ItsMe... le développement d'outils et d'applications numériques a subi un coup d'accélérateur avec la crise sanitaire. Alors qu'un nombre considérable d'institutions et de services d'intérêt généraux basculent dans le digital, cette numérisation exclut de nombreuses personnes de l'accès à leurs droits sociaux, faute de matériel ou de compétences digitales.

Aujourd'hui, l'utilisateur est considéré par de nombreuses entreprises et services comme mobile et connecté par défaut: ils supposent que tout le monde sait utiliser les outils numériques et que cette inclusion est une question de responsabilité individuelle.

À cet égard, l'augmentation des chiffres de l'équipement ces dernières années est trompeuse: le fait

de posséder un ordinateur ou une tablette ne signifie pas posséder les compétences pour l'utiliser. Par ailleurs, un quart de la population est non-utilisatrice ou a un usage limité des outils digitaux. Le diplôme, les compétences, les revenus, ou encore l'âge, sont les principaux facteurs qui expliquent ces différences dans les capacités d'usage de ces outils. En Wallonie, par exemple, 35% des utilisateurs d'internet se connectent uniquement par smartphone. Or, tous les services ne sont pas accessibles via ce support.

Beaucoup de personnes restent donc en réalité à la périphérie de la société numérisée, ce qui exclut, ou limite, leur accès à des services essentiels comme les transports collectifs, les soins de santé, les services administratifs et également de certaines crèches où, désormais, l'inscription se fait exclusivement en ligne.

Les groupes sociaux ne sont pas égaux face à la numérisation des

services, ce qui peut aboutir à des discriminations dans divers domaines de la vie sociale (éducation, emploi, vie administrative et citoyenne...) et à une (auto) exclusion des droits sociaux. Ce sont d'ailleurs les groupes moins favorisés qui ont le moins recours aux services en ligne.

### Vers une inclusion numérique

La numérisation de ces services essentiels pose dès lors une grave question démocratique: comment en garantir l'accès à tous et à toutes

**BEAUCOUP DE PERSONNES  
RESTENT À LA PÉRIPHÉRIE  
DE LA SOCIÉTÉ NUMÉRISÉE.**

alors que toute la population ne possède pas le smartphone dernier cri lui permettant de suivre un cours en ligne, ne maîtrise pas les outils lui permettant d'acheter un ticket ou un abonnement de trans-





port en commun en ligne ou est dans l'incapacité de compléter ses impôts en ligne du fait de difficultés physiques liées entre autres, à l'âge ou à la présence d'un handicap (lire article page 9)?

L'inclusion numérique doit devenir un enjeu collectif. Cela passe, entre

autres, par un accès plus égalitaire aux services essentiels et le maintien, à l'occasion de leur développement digital, d'alternatives gratuites: guichets, documents papier...

Il faut donc remettre l'humain au centre de cette problématique et lui faciliter l'accès aux tickets qui

lui permettront de voyager dans le train du numérique...

Sources: Intervention de Patricia Vendramin, directrice de recherche à la Fondation travail-université, à l'occasion de l'AG CSC Seniors 2021 et du baromètre de l'inclusion numérique (à paraître).

## Handicap: quand la fracture numérique accentue celles du corps

**Censés nous faciliter la vie, les outils numériques sont considérés comme «naturellement» accessibles à tous. C'est pourtant loin d'être le cas. La relation entre le numérique et le handicap présente plusieurs paradoxes, entre inclusion et exclusion, ouverture du champ des possibles et renforcement des inégalités sociales.** | Julien Marteleur (adapt. D.Mo.) |

Que ferions-nous sans internet, cette «toile mondiale» qui permet aujourd'hui de faire ses courses, de réserver un billet de train, de consulter son compte bancaire ou de prendre rendez-vous avec son médecin sans bouger de son canapé? Le premier confinement, qui nous a justement contraints à jouer les pantouflards, a vu la consommation de services en ligne augmenter d'environ 30% par rapport au début de l'année 2020. Qu'aurions-nous fait en effet sans internet? Cette question, il faut la poser aux 15% de personnes qui, dans notre pays, sont atteintes d'un handicap auditif, cognitif, moteur ou visuel.

Pour le quasi-million de personnes dans cette situation – sans compter celles atteintes d'une maladie grave ou invalidante, les personnes âgées ou accidentées temporaires – de nombreux services, informations et moyens d'interagir sont tout simplement hors de portée. Dans un environnement toujours plus numérisé, la fracture technologique inhibe la vie sociale, citoyenne... et vulnérabilise davantage une tranche de la population déjà en difficulté.

### Sites hors-la-loi

Depuis juin dernier, une directive européenne impose à tous les États membres de rendre à tous – quel

que soit le handicap de l'utilisateur – les applications mobiles et sites internet des organismes et entreprises publiques. Il y a eu quelques petits déclics en Belgique, mais on est encore bien loin du compte, selon Rafal Naczyk, porte-parole d'Eqla (ex-Œuvre nationale des aveugles), une association d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes: «Certains secteurs du service public ont pris conscience de l'étendue du problème. Mais, à l'heure actuelle,

seuls 5 à 8% des sites internet et applications mobiles sont réellement accessibles. On est à la traîne. Avec Eqla, nous accompagnons quelques services publics, notamment la Stib qui fait de vrais efforts d'inclusivité. Mais cela reste encore des exceptions». L'État ne les sanctionne pas encore pour le moment les sites «hors-la-loi».

Quant à l'accessibilité de ceux des entreprises privées belges, le bilan n'est pas plus réjouissant, constate dans un rapport AnySurfer, firme de consultance des entreprises qui les assiste dans l'inclusivité de leurs sites internet<sup>1</sup>. En 2019, elle a analysé 210 sites d'entreprises actives dans des secteurs variés (restauration, alimentation, emploi, enseignement, hôpitaux, mobilité...). Résultat: «78% des sites ne sont pas suffisamment accessibles. Une per-

Pour les personnes atteintes d'un handicap moteur, la numérisation de l'information est positive.



© Leyla Vidal/Beipress.com



sonne avec un handicap rencontrera des obstacles qui l'empêcheront, par exemple, de faire des courses en ligne, de se renseigner sur une activité culturelle ou de suivre l'actualité.»

## Le confinement, un catalyseur

Pourtant, pour les personnes atteintes d'un handicap moteur, par exemple, la numérisation de l'information est une chance. Des difficultés insurmontables dans le monde physique peuvent disparaître. «Une volée d'escaliers, un comptoir trop haut, etc. n'existent pas dans le

**30%**

C'EST L'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION DES SERVICES EN LIGNE PAR RAPPORT À 2020.

monde 'virtuel'», souligne Thérèse, hémiplegique depuis plus de 30 ans suite à un accident domestique. «Je suis montée directement dans le train de l'informatisation par nécessité, car je ressentais qu'il allait prendre rapidement de la vitesse. Je pressentais aussi que cela allait changer ma vie.» Aujourd'hui, elle fait ses courses par internet, effectue des opérations bancaires depuis son smartphone et visite même virtuellement des musées éparpillés dans le monde entier!

Thérèse n'est peut-être pas une exception, mais son expertise des outils numériques fait d'elle une «privilegiée» malgré le handicap. Sa sœur, par exemple, est mère d'un homme autiste de 42 ans. Durant le premier confinement, le centre supervisé dans lequel ce dernier est pensionnaire est entré en lockdown. «Ni son fils, ni le personnel ne savaient comment utiliser des logiciels de visio-conférence, comme Skype... Le manque de contact visuel a été terrible pour elle et son fils qui s'est davantage refermé sur lui-même. Aujourd'hui heureusement, un stagiaire externe au centre apprend aux pensionnaires qui le sou-

haitent à se familiariser aux outils numériques», raconte-t-elle.

## Aidants numériques

«La crise sanitaire a mis en lumière les difficultés de connexion d'un certain nombre de nos 10.000 membres. Notre crainte est que dans le futur, ceux-ci soient définitivement déconnectés», souligne Hélène Carpiaux, porte-parole d'Altéo, mouvement social des personnes malades, valides et handicapées de la Mutualité chrétienne.

Conscient de la nécessité d'un accompagnement digital adapté, Altéo a décidé de mettre sur pied ses propres formations, animées par des volontaires «aidants numériques»

qui s'adressent aux personnes atteintes d'un handicap, mais aussi à un public âgé, souffrant d'une maladie chronique invalidante ou temporairement accidenté.

## Les techniques progressent

Les progrès technologiques permettent aujourd'hui à presque tout le monde d'utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Depuis plusieurs années, il est possible de manier ces appareils à la voix ou au regard. «Il faut se réjouir de ces progrès», estime Stéphanie Gateau, fondatrice d'Handiroad, une application mobile qui vise à faciliter les déplacements urbains des personnes en situation de handicap, et conçue avec leur aide. «Il

## Le train du numérique ne doit laisser personne à quai

**En Belgique, 40% de la population est exposée à un risque d'exclusion digitale et sociale faute d'accès et d'aptitudes numériques suffisantes. Les citoyens au revenu faible ou au niveau d'éducation peu élevé sont les plus vulnérables. La digitalisation croissante de nombreux services risque de laisser une partie importante de la population de côté. La CSC wallonne demande donc aux pouvoirs publics de:**

Considérer la question de l'inclusion numérique comme une priorité.

Garantir une accessibilité renforcée, un maillage de proximité important et une attention particulière aux publics les plus fragilisés par l'évolution technologique de notre société.

Accompagner les travailleurs et les travailleuses dans l'évolution technologique, y compris vis-à-vis des services au public.

Garantir l'accès aux droits fondamentaux comme l'éducation, l'enseignement et les services sociaux, sans les conditionner aux outils numériques.

Faire en sorte que l'administration publique garantisse à tous et à toutes un accès aux services administratifs en garantissant un contact personnel et physique pour celles et ceux qui en ont besoin.

Encourager l'utilisation des logiciels libres et promouvoir les développements numériques durables tels que les smartphones produits par des entreprises intégrant des contraintes environnementales et de commerce équitable dans leur chaîne de production.





*faut toujours veiller, cependant, à rendre l'utilisation d'un outil numérique simple et compréhensible: si une application est trop compliquée à 'déchiffrer', si un programme informatique est trop ardu à installer sur un ordinateur, ils ne servent à rien»,* argumente-t-elle.

Certaines avancées technologiques, destinées initialement aux porteurs de handicap, ont d'ailleurs été bé-

néfiques au grand public, comme le développement de la synthèse vocale qui a amené la commande vocale sur nos smartphones. Vecteur puissant d'innovation, l'accessibilité contribue à l'intérêt général, aussi parce que personne n'est à l'abri de se retrouver, à tout moment, en situation de vulnérabilité physique ou cognitive. Une personne qui se promène avec un enfant en bas âge dans une poussette ne se consi-

dère pas en situation de handicap, jusqu'au moment où elle se retrouve face à une volée d'escaliers... Il en va de même dans l'espace numérique.

La version intégrale de cet article a été publiée dans le magazine de la Mutualité chrétienne «*En Marche*» du 21 octobre 2021.

1. «*Moniteur de l'accessibilité 2019*», AnySurfer, 2019.

## «Les services publics ne tiennent pas compte des personnes qui ne savent pas utiliser la technologie»

**Andrée, pensionnée, a fait toute sa carrière dans le secteur du nettoyage. Alors que le quotidien se numérise de plus en plus, cette montoise d'adoption tente, à 69 ans, d'apprendre à utiliser les outils digitaux devenus essentiels. Mais le parcours vers l'inclusion numérique est long et difficile...** | Propos recueillis par David Morelli |

*«J'ai eu mon premier GSM il y a environ 25 ans. C'était un simple GSM, juste pour téléphoner. Mais plus le temps passe, plus l'évolution de la technologie a rendu l'utilisation de ces appareils compliquée. Je n'avais jamais utilisé un ordinateur et je n'ai jamais pris le temps d'apprendre à m'en servir. À l'époque, ça ne m'intéressait pas.»*

*«On m'a acheté un smartphone il y a quelques semaines parce que maintenant, si on veut aller manger quelque part, on a besoin du Covid Safe Ticket. L'application a été installée sur mon smartphone... Mais si je vais boire un verre seule et qu'on me demande mon pass, je ne suis pas encore sûre de savoir comment faire pour le montrer. Je me sens diminuée. Je n'ai pas été habituée, comme beaucoup d'autres seniors, à la logique de ces utilisations.»*

### Peur des machines

*«Au niveau bancaire, on demande, dans certaines applications, de mettre le numéro de carte d'identité et les codes bancaires. Ça ne me met pas en confiance et je pense que c'est le cas de pas mal de per-*

*sonnes de ma génération. Je me méfie. Je n'ose pas, j'ai toujours peur de faire des bêtises ou de me faire arnaquer. En fait, j'ai peur de ces machines.»*

*«Aujourd'hui, on supprime les guichets dans les banques et les gares, on ferme les postes... et certains services sont payant si on ne passe pas par les applications digitales. Ça doit être très difficile pour certains pensionnés mais aussi pour certains jeunes: ils n'ont pas tous les moyens de s'acheter un ordinateur ou un smartphone. Ce n'est pas normal que les services publics ne tiennent pas compte des seniors qui, comme moi, n'ont pas appris à utiliser les outils numériques. Si mon mari n'était pas là pour réaliser les opérations bancaires ou administratives, je serais dans le néant total.»*

### Besoin de formations

*«Je ne m'y suis pas pris à temps pour essayer de rester en phase avec ces évolutions. J'ai ressenti les problèmes bien avant le Covid. On m'envoyait des messages, mais je ne savais pas comment rédiger les*



© Audé Vanhathem

Andrée apprend à utiliser les outils numériques.

*phrases et envoyer les réponses. Je me suis dit qu'il y avait un problème. Il existe sans doute des initiatives au niveau communal, mais je ne sais pas à qui m'adresser, ni où aller. Des séances d'information devraient être organisées à l'attention de personnes qui, comme moi, ne savent pas comment utiliser la technologie.»*

*«Je pense que suivre des formations constitue une des solutions pour que les seniors puissent s'en sortir. Celles données aux militants seniors de la fédération Mons-La Louvière [Les ambassadeurs du numérique, NDLR] permettent de répondre à nos questions. Je m'aperçois, à l'occasion de ces formations, que certains seniors se débrouillent plutôt pas mal. J'ai la volonté de changer pour, par exemple, pouvoir lire les nouvelles, etc. Maintenant, le numérique, ça m'intéresse.»*



## BRUXELLES

## Vers des services bancaires moins accessibles

**Les Travailleurs sans emploi (TSE) et les Seniors de la CSC ont marché 5 km contre la suppression des distributeurs de billets.**

| Khadija Khourcha |

Le 21 décembre dernier, l'ASBL Financité organisait une marche symbolique de cinq kilomètres à Bruxelles pour dénoncer la réduction drastique du nombre de distributeurs de billets annoncée par quatre grandes banques (Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC).

À travers leur projet «Batopin», celles-ci arguent que 95% de la population aura accès à un distributeur à moins de cinq kilomètres. Or, aujourd'hui, un peu plus de 60% de la population y a accès à moins d'un kilomètre et 82% à moins de deux kilomètres.

La promesse susmentionnée est présentée comme s'il s'agissait d'un service supplémentaire. Or, il s'agit plutôt d'une régression et le service sera insuffisant.

**L'État doit garantir le service bancaire universel!**

Après avoir obligé tout le monde à passer par les banques en limitant au maximum la circulation de l'argent liquide, les banques prennent en otages les personnes les plus précarisées.

LES BANQUES PRENNENT EN OTAGES LES PERSONNES LES PLUS PRÉCARISÉES.

Le 19 juillet 2021, les banques ont inauguré un nouveau service qui devait faciliter leur accès à tous et à toutes. Les TSE pensent que les objectifs ne sont pas atteints et ce, pour plusieurs raisons:

- le prix de base qui s'élève à 60 euros par an (au lieu de 16 euros actuellement) est trop élevé;
- pour obtenir ses extraits de compte sans payer de frais supplémentaires, il faut se déplacer dans une agence – et il y en aura de moins en moins – qui doit dis-



Pour les TSE, les projets Batopin et Jofico ne sont pas un progrès.

© La CSC

- poser de terminaux de paiement qui permettent l'impression d'extraits de compte;
- le service de base ne donne pas accès à une carte de crédit;
- le prix des services non compris dans le pack du service universel de base n'est pas cadré.

Seul le service en ligne reste gratuit, ce qui pénalise toutes les personnes qui n'ont pas accès aux services bancaires digitaux.

Parallèlement, les banques mettent en place les projets Batopin et Jofico (le réseau de distribution de distributeurs mis en place par les banques Argenta, Axa, Crelan, vdk et bpost) qui installent de nouveaux distributeurs automatiques, mais qui ont pour conséquence la disparition des distributeurs qui permettent d'effectuer des opérations manuelles.

Pour les TSE, ni le nouveau service bancaire universel, ni les projets Batopin et Jofico ne sont des progrès. Les deux rendent les services bancaires moins accessibles.

## INDICE CSI 2021

## Le Covid-19 met en lumière les droits des travailleurs

L'Indice CSI des droits dans le monde 2021 classe 149 pays en fonction de leur niveau de respect des droits au travail. Cette

Le Bangladesh fait partie des dix pires pays pour les travailleurs.



© Shutterstock

8<sup>e</sup> édition révèle comment des gouvernements et des employeurs ont profité de la pandémie pour licencier des travailleurs et des travailleuses qui avaient divulgué des informations essentielles sur la propagation du virus sur les lieux de travail, ont violé les droits de négociation collective, ont intensifié la surveillance des travailleurs et des travailleuses tout en bafouant le droit à la vie privée et ont restreint les libertés d'expression et de réunion.

**Le rapport ainsi que des vidéos et des analyses sont disponibles sur [www.globalrightsindex.org/fr/2021](http://www.globalrightsindex.org/fr/2021)**







## LIÈGE

# Ne pas rester silencieux face à la «Qatarstrophe»

**À moins d'un an de la coupe du monde au Qatar, la campagne «Qatarstrophe» informe sur les conditions de travail inhumaines des travailleurs migrants qui participent à la construction des infrastructures.** | Isabelle Debroux |

Onze. Elles étaient onze personnes sur la passerelle Saucy, à Liège, à arborer des vareuses aux slogans chocs: «Des ouvriers morts au nom d'une coupe du monde? #Qatarstrophe», «Fifa For the Game The Money. For the world #Qatargate»... Cette équipe de foot, formée par WSM Liège et les organisations constitutives du Moc (CSC, Ciep, Équipes populaires, Vie Féminine, Mutualité chrétienne) refuse de rester silencieuse. Le 16 décembre, c'est-à-dire un an quasi jour pour jour avant la finale du mondial de football 2022, elles ont donné le coup d'envoi de la campagne «Qatarstrophe», campagne qui voyagera dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Objectif: sensibiliser l'opinion publique sur le sort des travailleurs migrants de ce petit pays du golfe persique.

## Coupe du monde de la honte

Depuis l'attribution de la Coupe du monde au Qatar en 2010, on compte plusieurs milliers de morts (le quotidien britannique *The Guardian* cite le chiffre de 6.500) parmi les travailleurs engagés dans la construction des diverses infrastructures nécessaires à l'organisation de la grand-messe du foot! Officiellement, la plupart de ces décès sont qualifiés de morts «naturelles» dues à des défaillances cardiaques ou pulmonaires. Rien d'étonnant quand on sait que ces travailleurs sur chantier sont exposés à des températures estivales avoisinant les 50 degrés! À ces conditions de travail extrêmes s'ajoutent de nombreux manque-

ments dans les mesures de sécurité (il y a d'ailleurs de nombreux accidents) et des conditions de vie inhumaines: dortoirs insalubres et surpeuplés, transports dangereux, confiscation du passeport, système de «parrainage» du travailleur (la «kafala») qui doit demander des autorisations à l'employeur, salaires bas et impayés, etc.

Se greffent à cela les coûts écologiques de cette construction débridée en plein désert (routes, stades, aéroport, climatisation...) sur fond de *greenwashing*.

## Devoir de vigilance

Les mouvements sociaux ont dénoncé, à maintes reprises, cette «Qatarstrophe». Tout ce travail mené par des ONG et des syndicats, dont la CSC, a conduit à des avan-

cées considérables. Ainsi, sous la pression, le Qatar a signé un accord avec l'OIT pour mettre sa législation sur le travail en conformité avec les normes internationales. Il a aboli la kafala, créé des tribunaux du travail, instaure le salaire minimum, a permis les syndicats, etc. Malheureusement, dans la pratique, on est encore loin du travail décent. En effet, les avancées restent fragiles et contournées par des employeurs peu scrupuleux.

Nous avons toutes et tous un devoir de vigilance. Cette coupe du monde, qui sera suivie par des millions de téléspectateurs dans le monde, en Belgique et à Liège, aura lieu dans moins d'un an: les violations doivent cesser! Tel est le message que souhaite faire passer cette première action symbolique.

La campagne vise à sensibiliser l'opinion publique sur le sort des travailleurs migrants.



© CSC UNO



## Salaires: 25.000 signatures pour un débat à la Chambre



Le logement, le chauffage, la nourriture, le carburant... Les prix explosent et rendent la vie de plus en plus chère. La preuve? En un an et demi, les fournisseurs d'énergie ont traité près d'un million de dossiers de reports de paiement ou de plans d'étalement. L'octroi de primes et autres chèques consommation ne change rien à cet état de fait: de nombreuses personnes peinent à boucler leur fin de mois. Il est par conséquent urgent de remettre la question des salaires à l'agenda politique.

Depuis 2017, nous demandons une révision de la loi qui encadre les salaires pour donner davantage de liberté aux négociations. Après avoir manifesté, édité un journal des salaires, réalisé des vidéos pédagogiques, nous lançons dès maintenant une pétition citoyenne auprès de la Chambre. Si cette pétition est signée par au moins 25.000 personnes, le point devra être inscrit à l'ordre du jour de la Chambre.

À travers cette pétition, nous demandons aux députés de prendre une initiative parlementaire qui rétablisse à tous les niveaux (inter-professionnel, sectoriel, entreprise) le droit à des négociations libres et solidaires sur les salaires bruts. Nous demandons également le rétablissement d'une marge indicative librement négociée et le maintien complet de l'indexation automatique des salaires et des allocations ainsi que le maintien des augmentations barémiques.

Cette pétition peut être signée jusqu'à la fin du mois de mars. Parlons-en autour de nous. Mobilisons-nous dès maintenant pour améliorer les salaires de chacun et chacune..

Rendez-vous sur [www.lacsc.be](http://www.lacsc.be). Faites entendre votre voix!

Ecoutez aussi  
nos émissions  
en podcast!

SUR deezer  
 Spotify  
 Google Podcasts  
 APPLE PODCASTS

Tapez **La CSC**  
dans votre recherche